



Date d'affichage : du 4 au 17 décembre 2018, 16 h

Préposé aux bénéficiaires Résidence Marcel-Sioui - RMS

**Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

**Les personnes non retenues qui répondent aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.*

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directrice au PDM, Services sociaux et Hébergement
Lieu de travail :	Résidence Marcel-Sioui 70, rue de l'Ours, Wendake, (Québec) G0A 4V0
Statut :	Temps partiel régulier, syndiqué
Horaire :	24 heures par semaine de jour, incluant une fin de semaine sur deux Possibilité de travailler sur le quart de travail de soir
Début :	Dès que possible
Salaire :	Entre 15.50 \$ et 20.39 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste doit donner les soins de base, assurer une présence et une assistance physique aux bénéficiaires. Aider les personnes au lever, aux repas, au coucher. Aider les bénéficiaires à se laver, à se vêtir ou se dévêtir et changer la literie.

Fonctions principales :

- Effectuer les soins de base requis – Apporter l'aide et l'accompagnement nécessaires afin de répondre aux besoins des résidents durant la journée;
- Informer les familles des besoins spécifiques des résidents (vêtements, sous-vêtements, articles de toilette, etc.);
- Répondre aux cloches avec diligence;
- Informer l'infirmier(ère) de jour de tout changement observé dans l'état général et lors des soins de base des résidents (soins des ongles, soins dentaires, problèmes auditifs);
- Participer aux activités de la Résidence Marcel Sioui;
- Participer et contribuer aux réunions d'équipe de son secteur;
- Participer au programme de prévention des chutes en hébergement;
- Déclarer tout incident ou accident survenu à un usager du CNHW (Santé et Services sociaux), et ce conformément à la politique Santé P-002;
- Effectuer les liens nécessaires avec le gestionnaire des risques et des mesures d'urgence conformément à la structure de sécurité établie au niveau des événements communautaires organisés



Avis de concours 2018-55

Date d'affichage : du 4 au 17 décembre 2018, 16 h

sur le territoire de Wendake;

- Appliquer les normes d'hygiène et de salubrité telles que reconnues;
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires et informer son supérieur immédiat de toute situation dangereuse ou d'anomalie;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

Exigences :

- Diplôme d'études professionnelles en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé ou toute autre combinaison de formation jugée pertinente;
- 1 an d'expérience
- Posséder une certification R.C.R. ou s'engager à l'obtenir;
- Bonne condition physique pour soutenir les bénéficiaires;
- Avoir une bonne connaissance du français à l'écrit et à l'oral;
- Désirer travailler auprès des personnes âgées.

Qualités requises :

Capacité à travailler en équipe, courtoisie, diplomatie, dynamique, jugement, orienté client et sens de l'organisation.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT REJOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.